

# La lettre du Maire...

...aux Varennois

VILLE DE VARENNES-SUR-SEINE - LUNDI 31 OCTOBRE 2022

## Augmenter l'âge de départ à la retraite à quoi ça sert ?



Après un déficit de 14 milliards en 2020, le système a dégagé en 2021, un excédent de 900 millions. Pour 2022, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) anticipe un nouvel excédent de 3,2 milliards.

Même en 2027, le déficit ne serait que de 10 milliards, soit seulement 1,4% du total des retraites.

Et le COR de poursuivre : jusqu'en 2070, « la part des dépenses de retraite dans la richesse nationale serait stable malgré le vieillissement de la population ».

### **Très bonne nouvelle non, sur le plan financier ?**

Regardons maintenant les évolutions qui se préparent.

Si l'on considère la tranche d'âge des 50-67 ans, le parcours direct de l'emploi à la retraite ne concerne que 60% des personnes. Ce qui veut dire que 40% des assurés sont au chômage ou dans un autre système semblable. Pourquoi ? parce que les entreprises licencient massivement leurs salariés les plus âgés. Donc augmenter l'âge de départ ne ferait qu'augmenter ce chiffre de 40% des seniors au chômage avant leur retraite. Sans compter les autres seniors qui ont été soumis toute leur vie à des tâches pénibles et ne sont même plus en état de bosser. Donc avec la réforme Macron, on paierait moins de retraités mais c'est un autre financement public qui paye. Où est le gain ?

Et que dire des jeunes qui attendent un emploi ?



## Augmenter l'âge de départ à la retraite à quoi ça sert ? (suite)

Il y a aussi dès à présent, sans nouvelle réforme, beaucoup de Français déjà contraints de travailler au-delà de l'âge légal pour avoir leurs annuités et espérer toucher une retraite à taux plein.

Pourtant à en croire le gouvernement qui ne veut rien entendre, le système serait au bord de la faillite financière.

Et les ministres sont chargés de pousser « des cris d'orfraies ». Tout cela relève bien entendu d'une stratégie politique... le gouvernement dramatise la situation financière car les réformes des retraites étant très impopulaires, on les présente comme la seule solution à un déséquilibre qui menacerait le système.

Alors qu'il n'y a pas de danger financier.

Loin d'avoir pour but de sauver un système qui n'est pas en péril, **l'objectif de la « réforme » des retraites du gouvernement est tout simplement de faire des économies, une fois de plus sur les mêmes.**

C'est pourquoi, il faut revenir à l'essentiel. Ce qui est en jeu, en raison des mesures déjà prises par les gouvernements Juppé, Baladur, Hollande, **c'est le niveau de vie des retraités qui va baisser** selon tous les scénarios du COR.

**Donc, la question** n'est pas celle d'un tout léger déficit à un moment donné du système des retraites... **c'est celle de l'appauvrissement ou non des retraités.** Voilà la vraie question. Celle-là, on n'en parle pas.

---

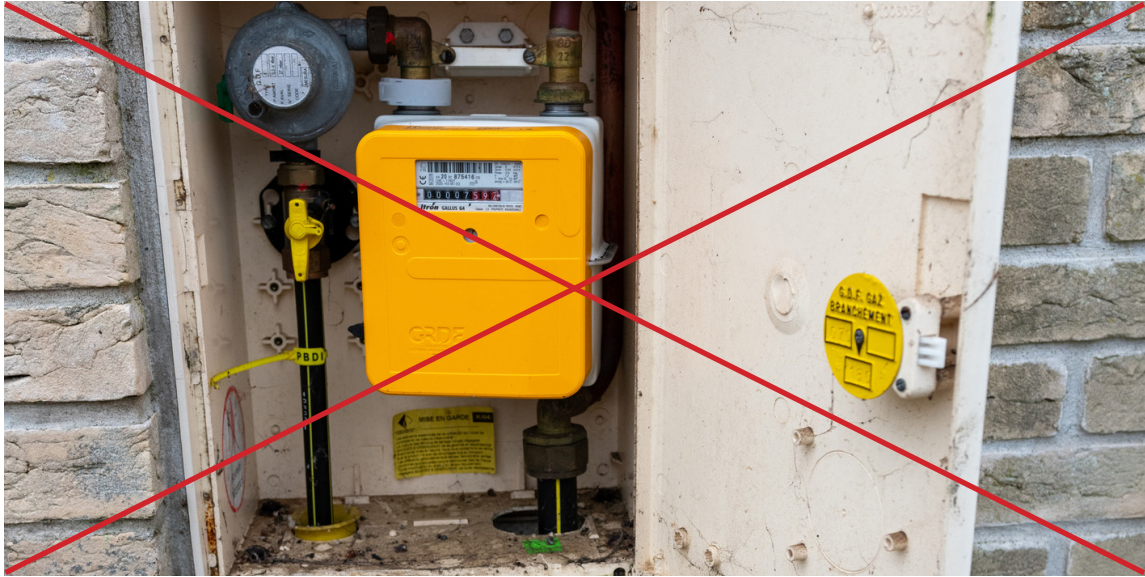
## Grippe aviaire: limiter le risque de diffusion de la maladie

Plusieurs oiseaux porteurs du virus ont été détectés en Seine-et-Marne depuis le 25 septembre 2022. Cette situation ne cesse de se dégrader à l'échelle européenne et nationale. C'est pourquoi, il est demandé aux propriétaires de volatiles de :

- déclarer leur basse-cour en mairie afin de faciliter la détection de maladies
- mettre à l'abri les points d'abreuvement et d'alimentation afin de limiter les contacts avec la faune sauvage
- d'enfermer les oiseaux dans les bâtiments ou, à défaut, de couvrir les parcours de filets
- d'appeler son vétérinaire en cas d'apparition de signes cliniques.

Tous les détenteurs doivent se conformer aux prescriptions des arrêtés en vigueur pris par les préfets de département.

# Compteur Gazpar : Comment le refuser ?



Mesdames, Messieurs,

GRDF vous a récemment adressé un courrier, indiquant que votre compteur gaz actuel devait être remplacé par un nouveau compteur communicant gaz dit «Gazpar».

Ce compteur communique par radiofréquences aériennes.

Deux fois par jour, il transmet la consommation de gaz de chaque foyer au distributeur, par l'intermédiaire d'une antenne radio. Une accumulation d'ondes qui peut être nocive pour la santé. De plus, tout comme le compteur «Linky», «Gazpar» récolte, lui aussi, les données personnelles des usagers, ce qui est une atteinte à la vie privée.

Pour rappel, la commune de Varennes-sur-Seine s'oppose déjà, par délibération, à la pose des compteurs «Linky».

La France étant un pays de droit opposable, il est conseillé de signifier son refus à Engie/GRDF par lettre RAR, avec copie au Maire. Donc, il vous appartient personnellement d'accepter ou non la pose de ce nouveau compteur.

Et si vous ne souhaitez pas l'installation de ce nouveau compteur, vous pouvez envoyer le courrier type qui se trouve au dos de cette page.

Nous le mettons à votre disposition sur notre site internet. Il sera également à votre disposition à l'accueil de la Mairie et au Centre Socioculturel.



NOM – PRENOM .....  
ADRESSE .....  
CODE POSTAL – VILLE .....  
Référence Client : .....  
Compteur n° .....

**GRDF**  
COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ  
TSA 85101  
27091 EVREUX CEDEX

**LRAR n°** .....  
Copie au Maire de .....

A (ville) ..... le (date) .....

**OBJET : Refus du remplacement de mon compteur de gaz par le compteur connecté dit « Gazpar »**

Madame, Monsieur le représentant légal,

Vous m'informez par courrier du ..... que vous souhaitez remplacer mon compteur de gaz par un compteur communicant et connecté dit « Gazpar ».

**Par la présente, je vous informe que je refuse catégoriquement ce remplacement.**

Déclasser et remplacer 11 millions de compteurs de gaz en parfait état de marche n'est justifiable ni sur le plan écologique, ni sur le plan économique, ni sur le plan législatif.

Sur le plan législatif, d'une part aucun texte ni légal ni réglementaire ne vous autorise à m'imposer un tel dispositif à radiofréquences, de même qu'aucun texte légal ne m'oblige à l'accepter.

D'autre part, une telle opération est contraire à la loi sur l'obsolescence programmée selon laquelle « réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement ... est puni d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende. » (Art. 99 de la loi sur la transition énergétique).

Or mon compteur actuel est en parfait état de marche.

Sur le plan économique, la destruction et la fabrication de 11 millions de nouveaux compteurs sont un gaspillage financier et énergétique qui sera assurément répercuté sur mes factures. Une telle augmentation est inacceptable.

Sur le plan sécuritaire, je tiens à exprimer mon scepticisme quant à l'utilisation, voire la commercialisation, des données personnelles qui seront collectées par ce compteur communicant et connecté.

Je ne souhaite pas voir installer à mon domicile un module radio-communicant, pouvant émettre à tout moment, sans qu'il me soit possible de le déconnecter.

De plus, les modules de radiofréquences de ces compteurs vont communiquer avec une multitude d'appareils (répéteurs, répartiteurs, concentrateurs) qui doivent être installés dans les rues, sur les habitations, dans les transformateurs de quartier, ... et par un ensemble de nouvelles antennes relais qui devront être installées sur tout le territoire, augmentant ainsi l'électrosmog existant.

Sur le plan sanitaire, la bande de fréquence à 169 MHz utilisée par le compteur Gazpar est classée par l'OMS dans le Groupe 2B, possiblement cancérigène. Ce classement à lui seul impose l'application du principe de précaution. Une pétition internationale revendique dûment son classement dans le Groupe 1 : cancérigène pour l'homme.

Depuis 2002, les compagnies d'assurances excluent de leur police d'assurance en responsabilité civile "tous les dommages, frais ou dépenses de quelque nature que ce soit causés directement ou indirectement par, résultant de ou liés de quelque manière que ce soit aux champs électromagnétiques".

Ainsi je refuse le remplacement de mon compteur mécanique en parfait état de fonctionnement, par un compteur dont le type d'émission le rend exclu de la couverture dans tous les contrats individuels d'assurance.

En conséquence, je vous demande de me confirmer par écrit votre engagement à laisser mon compteur de gaz actuel en l'état, afin qu'il ne soit pas rendu communicant par l'adjonction d'un collier annexe ou par toute autre technique.

Pour que vous puissiez établir mes factures sur la base de mes consommations réelles, je continuerai à permettre l'accès au compteur à votre agent chargé du relevé, sur préavis ou sur rendez-vous.

Bien entendu, je m'engage à vous communiquer le relevé du compteur tous les 2 mois, par écrit ou par mail.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à mon courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le représentant légal, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom – Prénom  
Signature